



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

173^e Année – N° 197

PORT-AU-PRINCE

Vendredi 16 Novembre 2018

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- Arrêté nommant le citoyen Budry CORIOLAN, Délégué du Département du Centre.
- Arrêté nommant le citoyen Jean Willy FRÉDÉRIC, Vice-délégué de l'Arrondissement de Léogane.
- Arrêté nommant la nouvelle Commission Municipale de la Commune de Baptiste - Département du Centre.
- Arrêté nommant la nouvelle Commission Municipale de la Commune de Liancourt - Département de l'Artibonite.
- Arrêté nommant la nouvelle Commission Municipale de la Commune de Montrouis - Département de l'Artibonite.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 85, 86, 136 et 142 ;

Vu le Décret du 17 mai 1990 fixant les Règles appelées à définir l'Organisation et le Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le Décret du 17 mai 1990 créant dans chaque Département géographique une Représentation civile du Pouvoir exécutif dénommée : « Délégation » et fixant les Missions et Attributions des Délégués et Vice-délégués ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant Révision du Statut général de la Fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Délégué du Département du Centre ;

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}- Le citoyen Budry CORIOLAN est nommé Délégué du Département du Centre.

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales ;

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 12 novembre 2018, An 215^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président



Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre



Jean Henry CÉANT

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales



Jean Marie Reynaldo BRUNET

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ**JOVENEL MOÏSE****PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment les articles 85, 86, 136 et 142 ;

Vu le Décret du 17 mai 1990 fixant les Règles appelées à définir l'Organisation et le Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le Décret du 17 mai 1990 créant dans chaque Département géographique une Représentation civile du Pouvoir exécutif dénommée : « Délégation » et fixant les Missions et Attributions des Délégués et Vice-délégués ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant Révision du Statut général de la Fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Vice-délégué de l'Arrondissement de Léogane ;

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}- Le citoyen Jean Willy FRÉDÉRIC est nommé Vice-délégué de l'Arrondissement de Léogane,

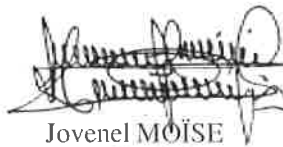
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales ;

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 12 novembre 2018, An 215ème de l'Indépendance.

Par :

Le Président



Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre



Jean Henry CÉANT

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales



Jean Marie Reynaldo BRUNET

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ**JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment ses articles 9, 61, 70, 73 et 136 ;

Vu le Décret du 1^{er} février 2006 fixant le Cadre général de la Décentralisation ainsi que les Principes d'Organisation et de Fonctionnement des Collectivités territoriales haïtiennes ;

Vu le Décret du 1^{er} février 2006 fixant les Modalités d'Organisation et de Fonctionnement de la Commune ;

Vu le Décret du 22 juillet 2015 identifiant et établissant les Limites territoriales des Départements, des Arrondissements, des Communes et des Sections communales de la République d'Haïti ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir la Commune de Baptiste d'une Commission Municipale chargée de gérer ses intérêts jusqu'aux prochaines élections ;

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;

Et après délibération en Conseil des ministres,

ARRÊTE

Article 1^{er}- Sont nommés pour administrer la Commune de Baptiste, Département du Centre, jusqu'aux prochaines élections, les citoyens :

Esperion LUBERICE : Président ;

Withny BOCICAUT : Membre ;

Kettelie BASITEN : Membre.

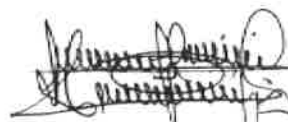
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à chacun des intéressés.

Article 3.- Le présent arrêté sera publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 14 novembre 2018, An 215^{ème} de l'Indépendance.

Par :

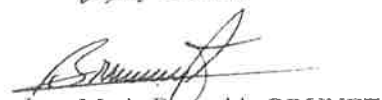
Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre


Jean Henry CÉANT

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales


Jean Marie Reynaldo BRUNET

LIBERTÉ**ÉGALITÉ****FRATERNITÉ****RÉPUBLIQUE D'HAÏTI****ARRÊTÉ****JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment ses articles 9, 61, 70, 73 et 136 ;

Vu le Décret du 1^{er} février 2006 fixant le Cadre général de la Décentralisation ainsi que les Principes d'Organisation et de Fonctionnement des Collectivités territoriales haïtiennes ;

Vu le Décret du 1^{er} février 2006 fixant les Modalités d'Organisation et de Fonctionnement de la Commune ;

Vu le Décret du 22 juillet 2015 identifiant et établissant les Limites territoriales des Départements, des Arrondissements, des Communes et des Sections communales de la République d'Haïti ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir la Commune de Liancourt d'une Commission Municipale chargée de gérer ses intérêts jusqu'aux prochaines élections ;

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;

Et après délibération en Conseil des ministres,

ARRÊTE

Article 1^{er}- Sont nommés pour administrer la Commune de Liancourt, Département de l'Artibonite, jusqu'aux prochaines élections, les citoyens :

Mercy DUCARMEL : Président ;

Renette MESIDORT : Membre ;

Ronald ESTIME : Membre.

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à chacun des intéressés.

Article 3.- Le présent arrêté sera publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 14 novembre 2018, An 215^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président



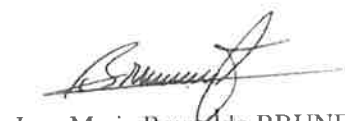
Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre



Jean Henry CÉANT

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales



Jean Marie Reynaldo BRUNET

LIBERTÉ

ÉGALITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment ses articles 9, 61, 70, 73 et 136 ;

Vu le Décret du 1^{er} février 2006 fixant le Cadre général de la Décentralisation ainsi que les Principes d'Organisation et de Fonctionnement des Collectivités territoriales haïtiennes ;

Vu le Décret du 1^{er} février 2006 fixant les Modalités d'Organisation et de Fonctionnement de la Commune ;

Vu le Décret du 20 octobre 2015 modifiant certaines dispositions du Décret du 22 juillet 2015 identifiant et établissant les Limites territoriales des Départements, des Arrondissements, des Communes et des Sections communales de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir la Commune de Montrouis d'une Commission Municipale chargée de gérer ses intérêts jusqu'aux prochaines élections ;

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;

Et après délibération en Conseil des ministres,

ARRÊTE

Article 1^{er}- Sont nommés pour administrer la Commune de Montrouis, Département de l'Artibonite, jusqu'aux prochaines élections, les citoyens :

Elysée BLAISE ; Président ;

Dieu-Mila BIEN-AIMEE ; Membre ;

Zacharie Donzales JEAN SIMON ; Membre.

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à chacun des intéressés.

Article 3.- Le présent arrêté sera publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 14 novembre 2018, An 215^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président



Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre



Jean Henry CÉANT

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales



Jean Marie Reynaldo BRUNET

AVIS

La Direction Générale des Presses Nationales d'Haïti estime nécessaire, dans le cadre de sa mission, de renseigner l'opinion publique sur des publications officielles produites dans les vingt-deux (22) Numéros Spéciaux (Année 2018) du Journal officiel de la République, en vente, dont voici les Sommaires :

Spécial N° 1 Jeudi 4 janvier 2018	Accords de Financement non remboursable intervenus entre la République d'Haïti et l'Association de Développement International (IDA): • Grant Agreement for Renewable Energy for All Project, SCF-SREP Grant Nos. TFOA5190 and TFOA5191. • Grant Agreement for Haiti Modern Energy services for All Project, CTF Grant No. TFOA5811 and CTF TF Grant No. TFOA1571.
Spécial N° 2 Mardi 9 janvier 2018	• Avis de Liquidation de Pension Civile de Retraite pris en faveur de Fonctionnaires et Employés de l'Administration Publique. • Avis de Rectification de Pension Civile de Retraite pris en faveur d'un ancien Fonctionnaire et Employé de l'Administration Publique.
Spécial N° 3 Lundi 5 mars 2018	• Accord de financement non remboursable relatif au Programme d'Innovation Technologique en Agriculture et Agroforesterie-PITAG No 4359/GR-HA et GRT/GA-16490-HA intervenu entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement.
Spécial N° 4 Lundi 23 avril 2018	• Avis de Liquidation de Pension Civile de Retraite pris en faveur de Fonctionnaires et Employés de l'Administration Publique.
Spécial N° 5 Lundi 21 mai 2018	• Loi portant réorganisation et modernisation de la Formation Technique et Professionnelle. • Loi portant Réforme du statut du commerçant et des actes de commerce et organisant le registre du Commerce.
Spécial N° 6 Lundi 28 mai 2018	• Arrêté soumettant à l'approbation du Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN), avant leur mise en œuvre, les décisions intéressant les nominations ou transferts aux niveaux des directions centrales et départementales de la Police Nationale d'Haïti (PNH), ainsi que celles concernant la réglementation générale, la formation et le renforcement des effectifs, la discipline, la carrière et la rémunération des membres de la PNH. • Arrêté modifiant celui du 9 juillet 2013 portant organisation et mode de fonctionnement de l'Ecole Nationale d'Administration et de Politiques Publiques « ENAPP ».
Spécial N° 7 Mercredi 6 juin 2018	• Avis de liquidation de Pension Civile de Retraite pris en faveur de Fonctionnaires et Employés de l'Administration Publique.
Spécial N° 8 Vendredi 22 Juin 2018	Accords de Financement non remboursable intervenus entre la République d'Haïti et l'Association de Développement International (IDA) suivants : • Financing agreement, Grant No. D2720-HT (Resilient Productive Landscapes Project): • Global Environment Facility (GEF) Grant Agreement, GEF Grant No. TF0A6551.
Spécial N° 9 Mardi 10 Juillet 2018	• Accord de Don intervenu entre la République d'Haïti et l'Association Internationale de Développement : • Financing Agreement, Grant No D3110-HT (Additional Financing for Improving Haiti's Public Financial Management and Statistical Information Project).
Spécial N° 10 Mercredi 11 Juillet 2018	• Avis de liquidation de Pension Civile de Retraite pris en faveur de Fonctionnaires et Employés de l'Administration Publique.
Spécial N° 11 Mardi 28 Août 2018	• Accord de don No TF018710 relatif à « un Projet de Financement Additionnel pour Améliorer l'accès aux Services Sociaux et aux Possibilités d'Emploi pour les Personnes Handicapées » intervenu entre la République d'Haïti et l'Association Internationale de Développement.
Spécial N° 12 Mercredi 29 Août 2018	• Avis de Liquidation de Pension Civile de Retraite pris en faveur de Fonctionnaires et Employés de l'Administration Publique. • Avis de Rectification pour cause d'erreurs matérielles, la Liquidation de Pension de deux (2) Ex-agents de la Fonction Publique.
Spécial N° 13 Vendredi 31 Août 2018	• Accord de Financement GRT/D323-IIT relatif à un « Project d'accessibilité Rurale et de Résilience » intervenu entre la République d'Haïti et l'Association Internationale de Développement.
Spécial N° 14 Lundi 10 Septembre 2018	• Loi de Finances rectificative Exercice 2017-2018
Spécial N° 15 Mercredi 12 Septembre 2018	• Accord de don No 25/HAI relatif à l'Amélioration de la Qualité de l'Éducation Publique intervenu entre la République d'Haïti et la Caribbean Development Bank (CDB).
Spécial N° 16 Lundi 17 Septembre 2018	• Loi sur les Normes d'Accessibilité de l'Environnement Bâti.
Spécial N° 17 Mardi 25 Septembre 2018	• Accord de Financement Politique de Développement No D3790-IIT pour la Résilience Fiscale et Sociale intervenu entre la République d'Haïti et l'Association Internationale de Développement. • Accord de don No TF018710 relatif au Projet de Financement Additionnel pour Améliorer l'accès aux Services Sociaux et aux Possibilités d'Emploi pour les Personnes Handicapées intervenu entre la République d'Haïti et l'Association Internationale de Développement (Reproduction pour erreurs matérielles, voir Le Moniteur Spécial # 11 du Mardi 28 Août 2018).
Spécial N° 18 Lundi 8 Octobre 2018	• Arrêté fixant le salaire minimum à compter du 1 ^{er} Octobre 2018.
Spécial N° 19 Mercredi 24 Octobre 2018	• Compilations - Textes relatifs aux fonds PetroCaribe 2006-2018.
Spécial N° 20 Vendredi 26 Octobre 2018	• Loi sur l'assistance légale.
Spécial N° 21 Mardi 30 Octobre 2018	• Accord de Don No: GA 26/HAI relatif à «Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility» intervenu entre la République d'Haïti et la Caribbean Development Bank (CDB).
Spécial N° 22 Mardi 6 Novembre 2018	• Avis de liquidation de pension civile de retraite pris en faveur de fonctionnaires et employés de l'administration publique. • Avis de Rectification de pension pris en faveur de douze (12) anciens employés de l'Administration Publique.

* * *

Achévé d'imprimer sur les presses de Presses Nationales d'Haïti - Port-au-Prince

ISSN : 1683-2930 • Dépôt légal : 85-01-027 Bibliothèque Nationale d'Haïti

©Tous droits réservés 2018